

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 46/008/2008 - ÉFAI

15 avril 2008

AU 98/08 Craintes pour la sécurité / Recours excessif à la force

ZIMBABWE Les sympathisants du Mouvement pour le changement démocratique

Le Mouvement pour le changement démocratique (MDC) a appelé à une grève générale à compter du 15 avril, afin de protester contre le retard de l'annonce des résultats des élections présidentielles organisées le 29 mars 2008. Cette grève pourrait être suivie d'autres actions similaires dans les prochaines semaines. Le retard de l'annonce des résultats a donné lieu à une escalade de la violence à laquelle participent des militaires, des policiers, d'anciens combattants et des sympathisants de partis politiques, en particulier ceux de l'Union nationale africaine du Zimbabwe-Front patriotique (ZANU-PF), qui est au pouvoir.

Amnesty International craint que les sympathisants de l'opposition qui participent à la grève et aux éventuelles actions de protestation ultérieures ne soient victimes de violences. L'organisation craint également que la police nationale ne traduise pas en justice les responsables présumés, ce qui leur permettrait de continuer de commettre de tels actes en toute impunité (voir l'AU 26/08, AFR 46/001/2008, 28 janvier 2008).

Le 29 mars 2008, les Zimbabwéens ont été appelés aux urnes pour élire leur président et leurs députés. Plus de deux semaines après cette date, la commission électorale zimbabwéenne n'avait toujours pas publié les résultats du suffrage présidentiel. Les violences qui se sont ensuivies visent apparemment les zones rurales et les banlieues défavorisées où le MDC, principal parti d'opposition, aurait remporté plus de voix que la ZANU-PF. Il semble donc que les sympathisants connus et présumés de l'opposition font l'objet de représailles coordonnées. Depuis les élections, une centaine de victimes ont dû recevoir des soins médicaux. Parmi elles, plus de 20 ont été blessées grièvement et ont dû être hospitalisées. Certaines de ces personnes ont également subi des destructions de biens, y compris de bétail.

Le 6 avril, une dizaine de soldats et deux personnes vêtues d'un uniforme de police se seraient rendus au domicile d'un militant bien connu du MDC, à Gweru. Ils ont roué de coups de pied cet homme et deux de ses amis, tout en les frappant tellement fort avec des matraques qu'ils ont dû être pris en charge médicalement. Cette agression a été signalée à la police, mais personne n'a été arrêté jusqu'à présent.

Le 11 avril, un homme a été attaqué dans son magasin à Mudzi (province du Mashonaland-Est) par des membres présumés du mouvement des jeunes de la ZANU-PF : ces derniers auraient enfoncé la porte de son commerce, avant de

l'entraîner hors du bâtiment en l'accusant d'être membre du MDC. D'après ce commerçant, ses agresseurs lui ont volé des provisions et brûlé de l'herbe sur les mains, avant de frapper celles-ci et son dos avec des bâtons en bois. Les médecins qui l'ont examiné ont notamment constaté des brûlures sur ses deux mains et son bras gauche, ainsi que certaines fractures au niveau de l'un de ses bras et de ses deux mains.

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a organisé une réunion d'urgence le 12 avril à Lusaka, en Zambie, afin de discuter de la crise au Zimbabwe. Le président Mugabe n'y a pas participé, mais le gouvernement était représenté par trois ministres. Les membres de la SADC ont exhorté la commission électorale zimbabwéenne à publier les résultats des élections présidentielles dans les plus brefs délais et proposé d'envoyer une mission d'observateurs chargés de superviser le nouveau décompte des votes, ainsi qu'un éventuel second tour si aucun candidat n'obtient une nette majorité. Le président sud-africain, Thabo Mbeki, s'est vu confier la mission de poursuivre la médiation entre le gouvernement et le principal parti d'opposition.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

Écrivez au chef de la police nationale :

- exhortez-le à veiller à ce que les agents sous ses ordres fassent preuve de modération lors des opérations de maintien de l'ordre organisées pendant la grève générale et qu'ils n'aient pas recours à la force de manière injustifiée ou excessive contre les grévistes, en lui rappelant que toute personne arrêtée dans le contexte de cette grève doit bénéficier du respect de ses droits pendant sa détention, notamment ceux de n'être ni torturée ni maltraitée sous une quelconque forme, de contacter un avocat, d'être nourrie et soignée, ainsi que d'être présentée dans les plus brefs délais devant une autorité judiciaire indépendante afin de pouvoir contester la légalité de sa détention ;

- déclarez-vous préoccupé par le fait que la police ne semble pas protéger les sympathisants du MDC des attaques et n'arrête pas les auteurs présumés de violations des droits humains et autres atteintes signalées par des victimes pendant la période postélectorale, en particulier lorsqu'il s'agit de sympathisants de la ZANU-PF et d'anciens combattants ;

- faites part de la profonde inquiétude que vous inspire l'escalade des violences infligées par des policiers et des militaires aux sympathisants connus ou présumés de l'opposition depuis les élections du 29 mars 2008, et priez-le de mettre immédiatement un terme à ces agissements ;

- faites remarquer que, si les militaires sont des auxiliaires engagés par la police nationale pour exercer des fonctions de policier, ils ont « *les mêmes pouvoirs, fonctions et autorités, [sont] soumis aux mêmes responsabilités, à la même discipline et aux mêmes sanctions que les membres des forces régulières, et [sont] tenus responsables des actes qu'ils effectuent ou oublient d'effectuer au même titre que [ces derniers] dans des circonstances similaires* » (section 26 de la Loi relative à la police) ;

- engagez-le à prendre les mesures nécessaires pour que les allégations de violences politiques perpétrées par des membres des forces de sécurité, d'anciens combattants et des sympathisants de partis politiques fassent l'objet d'une enquête indépendante et impartiale, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que la police fasse tout son possible pour traduire en justice les auteurs présumés de ces actes ;
- demandez-lui instamment de faire en sorte que les policiers placés sous ses ordres, face aux manifestants, agissent dans le respect des normes régionales et internationales s'appliquant à la police, notamment le Code de conduite pour la police de l'Organisation de coopération des commissaires de police de la région de l'Afrique australe (SARPCCO), le Code de conduite des Nations unies pour les responsables de l'application des lois, les Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois et l'Ensemble de principes des Nations unies pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement.

APPELS À :

Chef de la police nationale :

Commissioner-General of Police Augustine Chihuri

Zimbabwe Republic Police

Police Headquarters

PO Box 8807

Causeway

Harare

Zimbabwe

Fax : +263 4 253 212

Fomule d'appel : *Dear Commissioner-General, / Monsieur,*

COPIES À :

Mouvement pour le changement démocratique :

The Movement for Democratic Change

44 Nelson Mandela Avenue

Harare

Zimbabwe

Fax : +263 4 780 301/ +263 4 780 302

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Zimbabwe dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 27 MAI 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.